



MAIRIE DE FERICY
Seine et Marne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 15 janvier 2021
à 20h30
Salle des Fêtes de Féricy

Ordre du Jour :

1. Décisions modificatives budgétaires – Délibérations
2. Redevances d'occupation du Domaine Public (Electricité, Gaz, et télécommunication) – Délibérations
3. Tarifs publics 2021 - Délibérations
4. Questions diverses

Présents : ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE-DESHAMS Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HALL Frédérique, HAMEON Yoann, MENET Sophie, ROCHER Catherine.

Absents :

CAPENTER James ayant donné pouvoir à Frédérique HALL
MAILLOT Jean-Luc ayant donné pouvoir à Cécile DJORDJEVIC

Virginie GARNOTEL est désignée secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 04 décembre 2020.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1. Décisions modificatives budgétaires – Délibérations

Il s'agit ici de passer des écritures de fin d'année de compte à compte ne modifiant pas le prévisionnel du budget global.

		INVESTISSEMENT						
		DEPENSES				RECETTES		
	COMPTE	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
	21311	041	Opérations patrimoniales	961.37	2031	041	Opérations patrimoniales	28333
1	21318	041	Opérations patrimoniales	9453.69	2032	041	Opérations patrimoniales	3052.06
	2135	041	Opérations patrimoniales	20970				
2	2041511	204	Subventions d'équipemen	-6 567.60				
	21534	21	Réseau d'électrification	6 567.60				
3	202	20	Réalisation de docs d'urba	5 599.20				
	2031	20	Frais d'étude	-5 599.20				
	2313	23	Constructions en cours	24 745.85				
4	020		Dépenses imprévues	-2 492.21				
1	20	2031	Frais d'étude	-22 253.64				
			TOTAL	31 385.06			TOTAL	31 385.06

4 jeux d'écritures comptables :

- Il s'agit ici de jeux d'écritures de compte à compte entre les dépenses et recettes d'investissement pour intégration à l'inventaire.

Lorsqu'il y a des frais d'étude, les dépenses sont affectées au chapitre 20.

Si les frais d'étude sont suivis de travaux, on les intègre au chapitre 21 pour intégration définitive dans le patrimoine communal.

- Le transfert de compte à compte n°2 concerne les travaux du programme 2020 du SDESM concernant l'éclairage public (armoires). Imputé à tort au compte 2041511, le trésor public demande de déplacer cette somme au 21534
- Le transfert de compte à compte n°3 concerne le reliquat définitif de l'élaboration du PLU. Ce chantier a débuté en 2014 et a duré dans le temps pour différentes raisons.

Aujourd'hui terminé, le cabinet nous demande le reliquat qui avait été omis.

Un transfert est donc fait pour pouvoir régler cette dépense.

- Le transfert de compte n°4 concerne les travaux en cours de l'annexe. Sur cette ligne budgétaire, des frais d'honoraires ont été réglés en même temps que les travaux alors qu'il aurait été préférable de les régler sur le compte 2031. Un transfert du compte 2031 au 2313 est donc demandé.

D'autre part, comme il est interdit de dépasser le crédit budgétaire affecté à un chapitre et que le point n°3 a été ajouté au chapitre 20, le reliquat a été déplacé du chapitre 020.

Par délibération et à l'unanimité, les membres présents valident les écritures comptables mentionnées ci-dessus.

2. Redevances d'Occupation du Domaine Public (Électricité, Gaz, et télécommunication)– Délibérations

M. le maire rappelle que lors de la conférence des Maires du 3 décembre dernier, il a été présenté la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Cette redevance annuelle peut être perçue par les commune pour la mise à disposition de leur domaine public aux concessionnaires.

Sur la commune de Féricy, une délibération a déjà été prise pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il demande aujourd'hui au conseil de voter pour l'application de 2 autres redevances :

- pour les ouvrages de télécommunications
- pour les chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Pour l'instauration de la RODP pour les ouvrages de télécommunications :

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil décident :

1/ D'instaurer la RODP pour les ouvrages de télécommunications

2/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain,

- 55,44 € par kilomètre et par artère en aérien,

- 27,71 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

3/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

4/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

5/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

6/ De préciser que cette redevance est due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

Pour l'instauration de la RODP pour les ouvrages de télécommunications :

Considérant que les plafonds de la redevance sont les suivants :

- Chantiers sur les réseaux de transport et de distribution de gaz : redevance = 0.35 € x L (longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due),

- Chantiers sur les réseaux de transport d'électricité : redevance = 0.35 € * LT (longueur exprimée en mètres des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due),

- Chantier portant sur un réseau de distribution d'électricité:

RODP Travaux distribution = RODP réseaux élec /10 soit 10 % de la redevance d'occupation du domaine public perçue annuellement par la commune pour l'occupation par les ouvrages de distribution de gaz et d'électricité.

Pour toutes les communes ≤ 2000 hab (+chantiers électriques)

RODP Travaux= 212 € /10 (212 € représente le produit du calcul 153€ * 1,3885)

Les plafonds de redevance évoluent chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, soit 1,3885 pour 2020.

Il résulte de la formule de calcul que, quelle que soit la durée du chantier et du linéaire de réseau de distribution publique d'électricité installé ou renouvelé, le plafond de redevance due est calculé en prenant 1/10° du montant de la redevance versée chaque année au gestionnaire du domaine public en tenant compte de sa valorisation.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public liée aux chantiers provisoires de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- 1/ d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité,
- 2/ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au plafond et le mode de calcul conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,
- 3/ d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- 4/ de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.
- 5/ de préciser que cette redevance est due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

5. Tarifs Publics 2021 – Délibérations

M. le maire rappelle que chaque année, il est d'usage de faire le point sur les différents tarifs de vente appliqués pour certains services afin de déterminer leur maintien ou non.

L'an passé, avec le changement de municipalité, les tarifs ont été gelés.

En ce qui concerne les tarifs de photocopies, fax, concessions, locations de salle des fêtes et livre sur Féricy (prix indiqué sur la couverture), les prix restent inchangés.

Pour la vente de bois, il est proposé une augmentation de 5€/stère pour la coupe en 1m et M. le maire rappelle qu'une convention peut être prise pour une coupe de houppiers (renseignements en mairie). Le prix de cette coupe au travers de cette convention était de 10€/stère TTC, il est proposé de passer à 10€/stère HT soit 12€/stère TTC.

Par délibération et à l'unanimité, les élus décident l'application des tarifs suivants à partir de 2021 (jusqu'à délibération contraire)

	Tarifs 2019	Tarifs 2021
Photocopie A4 N et B	0.25	0.25
Photocopie A4 Couleur	0.90	0.90
Photocopie A3 N et B	0.50	0.50
Photocopie A3 Couleur	1.80	1.80
Envoi d'un Fax	1.00	1.00
Concession Trentenaire 2m ²	450,00	450,00
Concession Trentenaire 4m ²	700.00	700.00
Location Salle des Fêtes Fériciens	460.00	460.00
Location Salle des Fêtes Extérieurs	920.00	920.00
Caution Salle des Fêtes	1200.00	1200.00
Vente de bois de chauffage (tout venant en 1m)	35€/stère	40€/stère
Vente de bois de chauffage (tout venant en 0.50m)	45€/stère	45€/stère
Forfait livraison bois	5€/stère	5€/stère
Coupe de houppiers (par convention)		12€/stère
Livre sur Féricy	16.00 €	16.00€

6. Questions diverses

- Bien du 11 rue de Ferland

Manel Bourges : La convention d'occupation précaire a pu être signée après obtention de tous les documents nécessaires (assurance habitation et contrat EDF au nom de l'occupant, ainsi que la signature d'un mandat de prélèvement récurrent).

Un premier versement en numéraire a été effectué pour le mois de Janvier.

Le mardi 8 janvier 2021, un état des lieux a été réalisé par un huissier en présence de M. le maire et Manel Bourges.

M. le maire et Manel Bourges précisent que ce dossier bénéficiera d'une surveillance constante tant sur les règlements que sur les conditions indiquées dans la convention.

En ce qui concerne l'occupant des lieux, un suivi social est maintenu en partenariat avec l'association Familles Laïques.

- Fondation du Patrimoine

Manel Bourges : la convention a été signée par les 2 parties (commune et Fondation du Patrimoine) et le lien pour l'appel aux dons au profit des travaux pour la restauration de la toiture de l'église Sainte Osmane va être activé dans les jours à venir.

M. le maire remercie Manel Bourges, Virginie Garnotel qui ont œuvré sur le dossier et ont permis son aboutissement mais aussi les personnes supplémentaires qui ont aidé pour le site internet, à savoir : Paul. Alleyrat (aide à la mise en page, création de supports graphiques), Carole Finocchi, historienne bénévole (aide sur le contenu) et Cécile Djordjevic (aide pour les corrections). Ce site internet créé par les élus est spécialement dédié à ce projet et sera mis en ligne également dans les prochains jours dès l'obtention du lien rattaché à la Fondation du Patrimoine.

- Travaux restauration de l'église Sainte Osmane

Manel Bourges : un rdv avec le cabinet Prieur a été provoqué afin d'obtenir le planning précis du travail réalisé sur ce dossier. Le dossier d'appel d'offres devrait se terminer fin juin avec un lancement de cet appel d'offres en septembre et un début de travaux en 2022.

M. le maire précise que seule la part afférente à la constitution de ce dossier sera à régler sur le budget 2021 et il rappelle que la condition suspensive pour le lancement des travaux est la confirmation d'obtention de subvention à hauteur de 80%.

- Investissements

- M. le maire rappelle que les finances sont assez basses et que pour les nouveaux projets, il devra obligatoirement y avoir une réflexion sur le financement : emprunt ou vente de biens communaux.

Sur le budget 2020, le paiement de plus de 240 000€ à la communauté de communes pour les travaux de la salle de la source ont englouti le fonds de roulement. Il est précisé que cette somme reversée à la communauté de communes pour les travaux n'a pas pu bénéficier de subvention et constitue le reste à charge pour la commune après le versement des reliquats du contrat CLAIR de la CCBRC.

Des décisions de financement vont donc être mûrement réfléchies et des priorités seront données aux futurs projets afin de conserver une marge de manœuvre pour les activités scolaires, culturelles,... ;

- Yoann Haméon : un rdv a été pris le 26 janvier à 10h avec le maire de la Chapelle Gauthier afin de discuter sur le plan de relance qu'ils ont obtenu pour la réhabilitation de leur château qui paraît similaire au Domaine. Manel Bourges précise que l'objet de leur déplacement sera de comprendre sur quels critères cette subvention a été obtenue, quel type de dossier a été monté,....

- Urbanisme

- Cécile Djordjevic : un RDV a été demandé par un futur féricien pour un projet de construction nouvelle sur la route de Machault. Le pétitionnaire a eu le bon réflexe de présenter sa proposition de projet avant le dépôt du dossier. Le PLU n'étant pas très clair sur le projet proposé (une partie à 7m puis une partie à 9m), un contact a été pris avec le service urbanisme de la CCBRC et avec le cabinet CDHU qui avait travaillé sur le PLU. Leurs retours rapides ont permis de donner une suite favorable au pétitionnaire.

- Durant les vacances de Noël, une vente en cours a permis de déceler quelques dossiers d'urbanisme un peu désorganisés. Afin d'éviter ces soucis sur de futurs dossiers, un courrier informatif à remettre à chaque pétitionnaire a été établi pour rappeler les documents à fournir du dépôt du dossier à l'obtention du certificat d'urbanisme.

- Des travaux de grande ampleur ont été remarqués dans une zone naturelle classée. M. le maire accompagné d'Hervé Despots et de Corentin Fontaine se sont rendus sur place pour demander l'arrêt des travaux démarrés sans autorisation préalable.

Le propriétaire du terrain a été contacté et un rendez-vous a été pris afin de régulariser la situation.

- Animation

- Cécile Djordjevic : le concours de dessin des enfants se termine demain. Une exposition va donc suivre dans la salle des fêtes pour exposer les œuvres et procéder au vote par catégorie. Corentin Fontaine propose le don de jeux (par le biais de son activité) pour agrémenter les lots à offrir aux lauréats. M. le maire salue cette initiative.

- Yoann Haméon : la fête de Noël s'est très bien passée malgré le contexte sanitaire. Les bénévoles ont répondu présents : décoration de l'entrée de la salle des fêtes où les enfants ont pu rencontrer le Père Noël, confection puis distribution de colis pour les aînés. La mise à disposition d'une boîte à l'intention du Père Noël a été évoquée pour les prochaines années.

Les colis ont été très appréciés. L'absence de spectacle a permis de dégager un budget plus conséquent et les produits étaient locaux permettant aussi de faire découvrir les produits de nos artisans fériciens et de faire travailler les artisans des alentours. Il est envisagé de conserver cette formule même si le coût est supérieur à celui des années précédentes.

- Yoann Haméon : la bibliothèque est dans l'attente d'un prochain arrêté préfectoral afin de savoir si la bibliothèque peut rester ouverte le samedi après-midi.

- Catherine Rocher : des boîtes à livres se retrouvent dans quelques villages alentours. Elle suggère dans créer une sur la commune. L'idée est approuvée par le conseil. M. le maire demande que ce projet soit réfléchi : lieu, type et surtout gestion. La combinaison d'un hôtel à insectes avec cette boîte à livre fera également partie de la réflexion.

- M. le maire remercie les bénévoles pour la confection, la distribution et le bois...

- Cadre de vie-environnement

Cécile Djordjevic : la commission cadre de vie-environnement a prévu de se réunir demain samedi 16 janvier à 10h30 en mairie pour définir les axes d'action de cette commission.

- Information-Communication

Frédérique Hall : la rédaction du journal n°2 arrive à son terme. Les différents articles sont en cours de validation par les différents intervenants. Plusieurs thèmes y seront abordés (école, arrivée du nouvel agent communal, vaccination covid....)

Pault Alleyrat précise que le souhait de la commission se porte sur une parution de ce journal n°2 à fin janvier.

- Ressources Humaines

Germain MICHEL, 25 ans , a rejoint l'équipe municipale aux services techniques. Il sera, entre autre, en charge du dossier Aquil'Brie pour maintenir le zéro'phyto.

Cette nouvelle charge financière apparaît néanmoins indispensable pour la commune.

- Sécurité

- M. le maire rappelle les dégâts occasionnés dans le village lors de la soirée de la Saint Sylvestre : des véhicules ont été visités et détériorés, des bouteilles de verre ont été projetées sur la mairie et le chantier de l'annexe devant accueillir la future mairie a subi des dégradations. Le montant des réparations sur le chantier de l'annexe s'élève à 3200 euros et ces faits ont entraîné un retard d'une semaine sur ce chantier ainsi que le paiement de franchise.

- Corentin Fontaine : une réunion est prévue le 18 janvier pour récupérer un dossier référent sécurité sur le projet de vidéoprotection. Puis un autre rdv sur la commune de Blandy Les Tours permettra d'obtenir un retour d'expérience sur cette commune toute dernièrement dotée.

M. le maire précise que Féricy est la dernière commune de la circonscription à ne pas être dotée de vidéoprotection. La mise en place de ce dispositif aurait permis d'améliorer bon nombre d'intervention : dégradations dans le village lors de la Saint Sylvestre, recherche de personne (il a fallu 1 jour et demi pour retrouver M. Kaélin),

- Scolaire

- Catherine Fourgoux : la demande faite il y a quelques mois auprès des services du département a été accordée. Ainsi l'école va se voir dotée de 6 ordinateurs qui seront remis officiellement par notre député, M. Jean-Louis Thieriot le vendredi 22 janvier.

- Catherine Fourgoux : le projet informatique école rurale a été retenu. L'école va pouvoir se doter de matériel neuf (ordinateurs portables, chariot de rechargement), mais aussi de logiciels et bénéficier d'une maintenance. Le tout subventionné à hauteur de 50%. le projet sera porté par le RPI.

- Catherine Fourgoux : le nouveau protocole sanitaire a été reçu ce jour à 18h. Une visioconférence est prévue demain avec M. Thiériot afin de définir des modalités d'application complexes et parfois contradictoires.

- Covid

Yoann Haméon informe les élus qu'un sondage a été lancé auprès des personnes de plus de 75 ans afin de mettre en place, sur la commune un lieu de vaccination mais force est de constater que les conditions obligatoires, notamment la présence d'un congélateur à -80° pour la conservation du vaccin, a très vite rendu cette initiative impossible.

Néanmoins, des aides restent envisageables : accompagnement, aide au déplacement vers les centres de vaccination, accompagnement numérique.....

Yoann Haméon précise également que Mme Célia Bonin, infirmière libérale sur la commune tient les élus régulièrement au fait des chiffres de la pandémie. Une concertation avec Mme Bonin va se tenir pour définir ensemble la meilleure façon d'aider les fériciens les plus vulnérables qui le souhaitent à se faire vacciner dans les meilleurs délais.

- Travaux

Hervé Despots : des devis ont été réceptionnés et d'autres sont en attente pour les différents travaux. Dans l'attente de leur validation par la commission finances.

Un point néanmoins reste indispensable : le mur d'enceinte du Domaine route de Barbeau qui menace de s'écrouler sur la voirie. L'organisation logistique est en cours de précision avec l'association Vir'volt qui se chargera de démonter le mur et ce chantier verra probablement le jour en juillet/août. Un appel est lancé pour le prêt de lits picot pour accueillir le groupe de jeunes.

M. le maire précise également que, sur les conseils du CAUE, le mur (qui sera reconstruit par une entreprise) sera remonté sur 1m30 de hauteur et surplombé par une grille offrant plus de perspective sur le site.

- Finances

Virginie Garnotel rappelle aux rapporteurs de commissions que leurs projets chiffrés doivent être envoyés en mairie pour l'élaboration du budget 2021.

Elle confirme que les finances seront serrées et qu'il est indispensable de projeter tous les investissements sur plusieurs années.

Une commission finances se tiendra le 22 février à 14h.

- Voirie

Paul Alleyrat : des riverains de la route de Machault l'ont interpellé à plusieurs reprises concernant le problème de vitesse route de Machault et l'absence de trottoirs qui favorise la montée des véhicules sur les bas-côtés rendant cet axe encore plus dangereux.

Il précise néanmoins que ces riverains ont apprécié les réponses apportées par M. le maire concernant des questionnements récurrents et toujours restés sans réponse jusque là.

M. le maire rappelle qu'il s'agit ici d'une départementale pour laquelle nous sommes complètement tributaires des services du Département qui en ont la charge. Cependant, une étude de contrôle de vitesse doit être lancée pour mesurer le niveau de dangerosité et envisager les meilleures mesures qui s'imposent (chicanes, ...).

Le service voirie du département s'est engagé à prendre à sa charge l'étude de vitesse.

Par ailleurs un maître d'œuvre a été contacté (M. Jakubzak) afin de faire une évaluation des travaux d'aménagement potentiels.

M. le maire précise donc que les élus ont conscience de ce problème et comprennent les demandes des riverains. Des travaux d'aménagement pour la sécurité vont se faire mais il va falloir encore un peu de patience.

- Divers

- Catherine Fourgoux : les déjections de chiens sont de plus en plus nombreuses sur les trottoirs. Elle propose qu'un encart de rappel aux propriétaires canin apparaisse dans le prochain journal local.

- Corentin Fontaine demande si son intervention à la suite d'un appel du SMITOM concernant les problèmes de stationnement à l'intersection de la rue du Montceau avec la rue de la Gennerie a porté ses fruits. A priori, le camion poubelles peut de nouveau circuler normalement.

Jean-Luc Germain :

- Les dossiers d'assurance ont été remis à plat : tout a été revu avec le prestataire actuel (bâtiments, véhicules, matériel, assurance des élus...) et une mise en concurrence va avoir lieu.

- Les contrôles réglementaires ont été remis à plat. Beaucoup d'entre eux n'existaient pas malgré les risques encourus. Tout va donc être régulièrement contrôlé comme la réglementation l'impose (incendie, électricité, engins, aires de jeux)

- Hommage

M. le maire revient sur la lourde peine engendrée par le départ de M. Roger Kaélin. Figure locale, bénévole très actif et dans la plus grande humilité et discrétion, M. Roger Kaélin aura marqué beaucoup d'esprits. M. le maire se remémore la surprise qu'il avait organisée pour les 90 ans de Roger et se satisfait que Roger ait pu partager ce dernier anniversaire entouré de ses amis fériciens qui avaient répondu à l'appel.

Sophie Menet demande si une plaque commémorative va être dédiée à M. Kaelin comme il l'avait été suggéré par Mme Pestre lors du mandat précédent pour M. Kaélin et M. Winckel, les 2 bénévoles les plus actifs au profit de la commune depuis de nombreuses années.

M. le maire répond qu'effectivement il faut réfléchir à une façon de lui rendre hommage mais il faut veiller à le faire avec respect et équité pour tous les bénévoles qui ont œuvré et œuvrent encore aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00